Cahier des charges - Skate parc du collège

Mairie de Toulouse

Coordonnées des contacts : Bureau: 123-456-7890

Cellule: 123-456-7891

Adresse électronique : mairie@toulouse.fake

Cahier des charges :

Fonction attribuée au nouveau module : *Pratique loisir du skateboard, roller, trottinette et BMX.*

Publics : *Pratiquants le "freestyle" de plus de 12 ans.*
la présence de Youtubeur est fréquente.

Types de modules privilégiés : *Module permettant de faire des figures acrobatiques.*

Types de matériaux : *Matériaux renouvelable , Agréable pour la glisse, durée de vie importante, résistant aux intempéries et aux détériorations causées par la pratique.*

Sécurité: *Indiquer la réglementation sur un panneaux , les modules de plus de 1,2m doivent être fixé*

Esthétique : *Agréable visuellement , la présence de deux arbres minimun*

Aménagements supplémentaires : *Bancs pour les pratiquants et les amis*

Fonctionnement : *Nombres de modules libre*
Minimum : 2 modules Lanceurs et 1 Module centrale

Aménagement autres : *Permettre aux autres usagé de reposer (banc) et de se déshydrater. la présence de poubelles pour le tri sélectifs*
la présence d'une station de rechargement pour mobile.

Crédit maximum : 30 000 €

4321 PREMIÈRE RUE
VILLE, ÉTAT 54321
RÉPERTOIRE N° 987654

Sécurité !

Le « skate park » est exclusivement réservé à la pratique des activités de glisse, c'est-à-dire du skate, du roller et du BMX. La pratique de ces activités est placée sous l'entière responsabilité des utilisateurs et de leurs parents, lorsqu'il s'agit d'usagers mineurs.

Le port d'équipements de protection individuelle est obligatoire pour tous les usagers (casque, protège poignets, coudières et genouillères). L'absence de ces équipements de protection entraîne la responsabilité pleine et entière de l'usager.

Toute autre activité, pour laquelle le «skate park» n'est pas destinée, est interdite : les jeux de ballons, véhicule à moteur (thermique ou électrique), etc.